

22 - RD 37A Déviation de Villemolaque

Préambule :

Depuis les aménagements sécuritaires de la RD900, les automobilistes utilisaient préférentiellement la RD2 à la RD37A. En effet, les allongements de parcours étaient moins importants par la RD2 pour se rendre à Villemolaque ou dans les villages des Aspres. Ainsi le trafic dans le village de Villemolaque avait augmenté de manière significative.

Les caractéristiques géométriques de la RD2 dans le centre de Villemolaque sont inadaptées (carrefours plans mal dimensionnés, multiples accès, manque de visibilité, absence de trottoirs continus...).

Cette situation conduisait à une insécurité routière, des conflits entre usagers automobilistes, cyclistes, riverains et piétons et des nuisances acoustiques et olfactives.

Le Département a souhaité améliorer la circulation dans le secteur de Villemolaque en déviant partiellement la RD37A permettant ainsi de contourner le village. Le projet RD37A – Déviation de Villemolaque permet de relier de façon sécurisée la RD37A à la RD2, d'améliorer les conditions de circulation et de sécurité par une diminution du trafic dans le centre du village et enfin d'améliorer les conditions de vie des habitants par la réduction des nuisances liées au trafic.

Historique :

Le projet a été Déclaré d'Utilité Publique par arrêté préfectoral n° 2012012-0003 le 12 janvier 2012.

Mise en service : Septembre 2018

Pièce jointe : Photographies des aménagements réalisés.

Juin 2022



leDépartement66.fr

Infrastructures et Déplacements
RD 37A Déviation de Villemolaque

